



MBSHC

MONACO

Report to MBSHC24

Constanta, Romania
2 – 4 July 2024

By Pierre Bouchet

MBSHC24



MBSHC

Introduction – HO structure in national maritime administration

Constanta, Romania, 2 – 4 July 2024

MBSHC24

Administrative arrangement between France and Monaco (2005)

ARRANGEMENT ADMINISTRATIF

entre

LE MINISTRE DE LA DEFENSE
DE LA REPUBLIQUE FRANCAISE

et

LE MINISTRE D'ETAT
DE LA PRINCIPAUTE DE MONACO

relatif à

LA COOPERATION EN MATIERE
D'HYDROGRAPHIE, DE CARTOGRAPHIE MARINE
ET D'OCEANOGRAPHIE

Article 3

1. La Partie française s'engage à :

- 1.1 établir, publier et vendre les cartes marines et publications nautiques qui concernent Monaco et qui répondent aux obligations de la Convention SOLAS. Les cartes originales des Eaux monégasques, éditées par le SHOM, comportent, outre les logos définis dans les résolutions de l'OHI, le logo de la Direction des Affaires maritimes de Monaco ;
- 1.2 tenir à jour les documents à partir des informations recueillies par les navigateurs et les Parties et des levés effectués à terre et dans les Eaux monégasques par les Parties ou par les entreprises qui réalisent des travaux géophysiques, hydrographiques et océanographiques ;
- 1.3 effectuer des levés hydrographiques à la demande de la Partie monégasque.

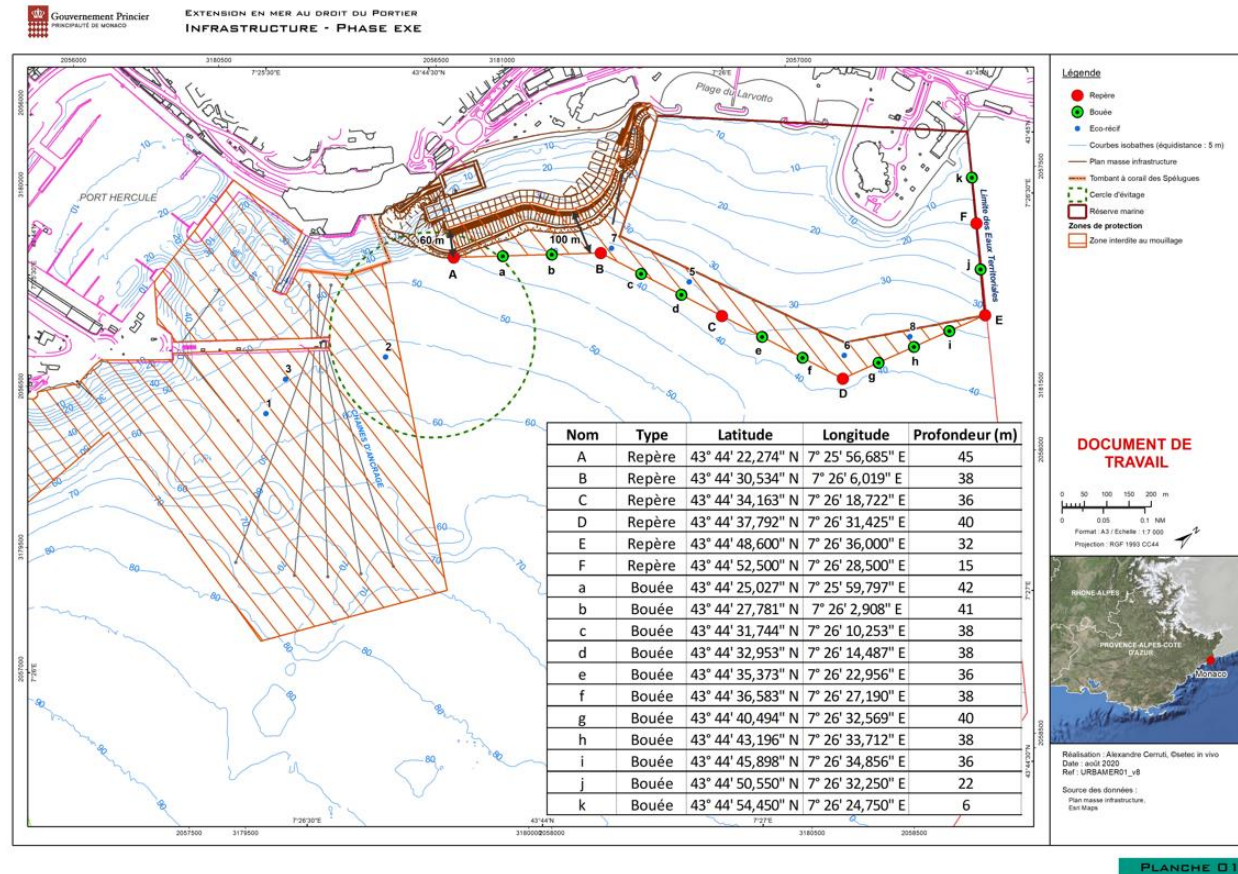
2. La Partie monégasque s'engage à :

- 2.1 recueillir et mettre à disposition de la Partie française, par l'intermédiaire du SHOM, toutes les informations et données nécessaires à la mise en œuvre du présent Arrangement et, notamment, toute information concernant la sécurité nautique portée à sa connaissance ;
- 2.2 informer la Partie française, par l'intermédiaire du SHOM, des projets de modification conséquents des infrastructures et aménagements portuaires.

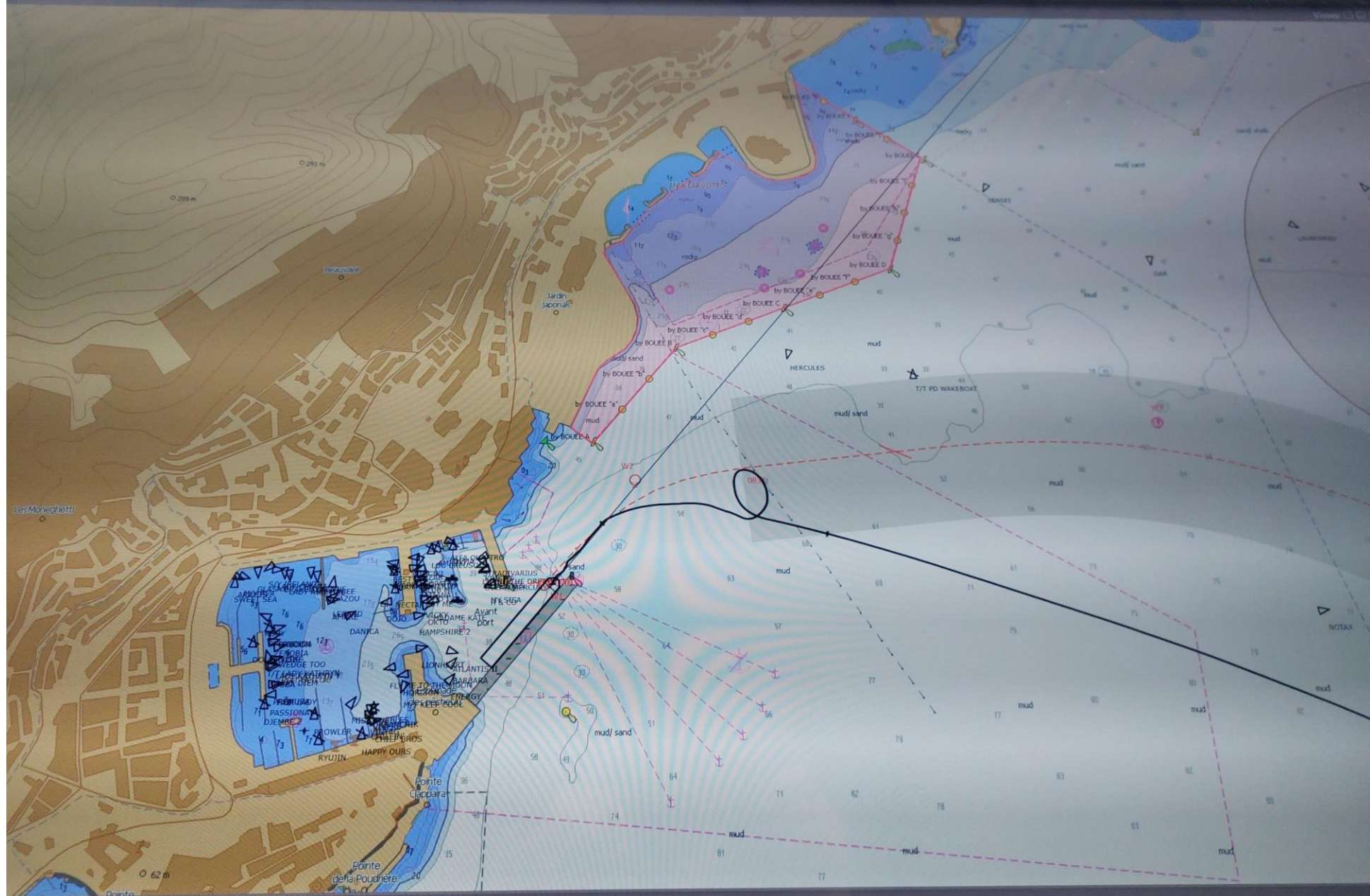
3. Les deux Parties s'engagent à:

- 3.1 désigner des correspondants chargés de la mise en œuvre des dispositions du présent Arrangement. La liste de ces correspondants est mise à jour tous les ans ;
- 3.2 effectuer ensemble une évaluation périodique, au moins annuelle, de la qualité de la documentation nautique couvrant les eaux monégasques ;
- 3.3 vérifier la cohérence des cartes, publications et informations nautiques publiées par les deux Parties, afin de rendre les informations hydrographiques et nautiques disponibles à l'échelle mondiale ;
- 3.4 déduire des travaux mentionnés aux sous-paragraphes 3.2 et 3.3 ci-dessus les éventuels levés et travaux nécessaires et proposer les modalités de leur réalisation.

Key Achievements between two conferences



Constanta, Romania, 2 – 4 July 2024



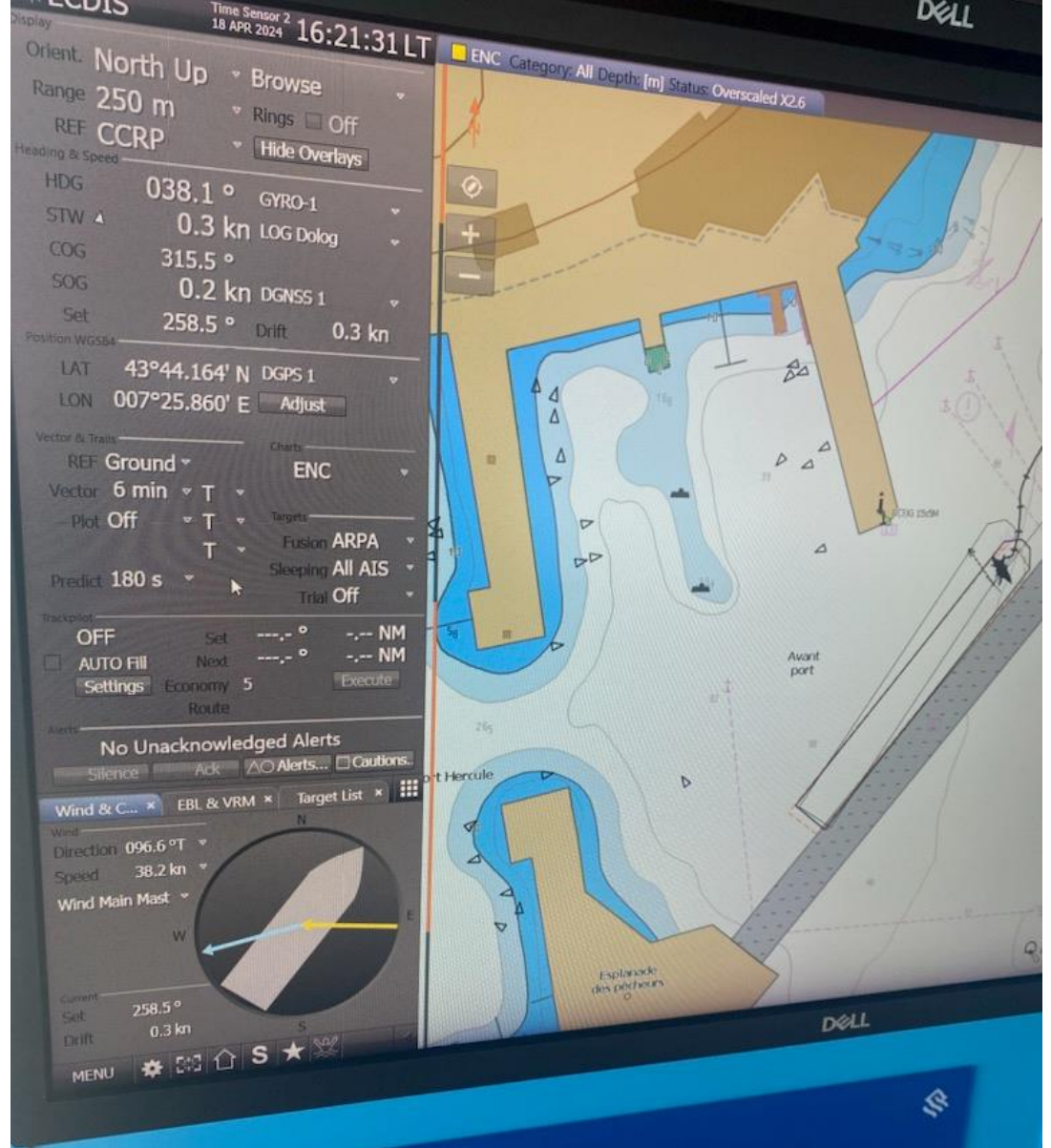


MBSHC

Main challenges

- Climate deregulation
- Rising water levels







Lessons Learned

- Be modest in front of nature
- Anticipate

VOITH SCHNEIDER TRACTOR TUG

MAIN CHARACTERISTICS

Length overall 35,50 m
 Beam moulded 11,50 m
 Depth 4,40 m
 Max. draught 5,50 m
 Displacement 870 T
 Gross tonnage 492
 Class BV I 3/3 - E. AUT * Hull * MACH Deep sea

PROPULSION AND MACHINERY

Main engine 2 x DEUTZ SVB 8 M 628
 Total output 3700 kW
 Propulsion 2 x Voith Schneider 32GII
 Generator 2 x MWM type TD 226.6
 Service speed 12,7 knots

CAPACITIES

Diesel 180 m3
 Fresh water 16 m3

POLLUTION AND FIRE CONTROL
CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES

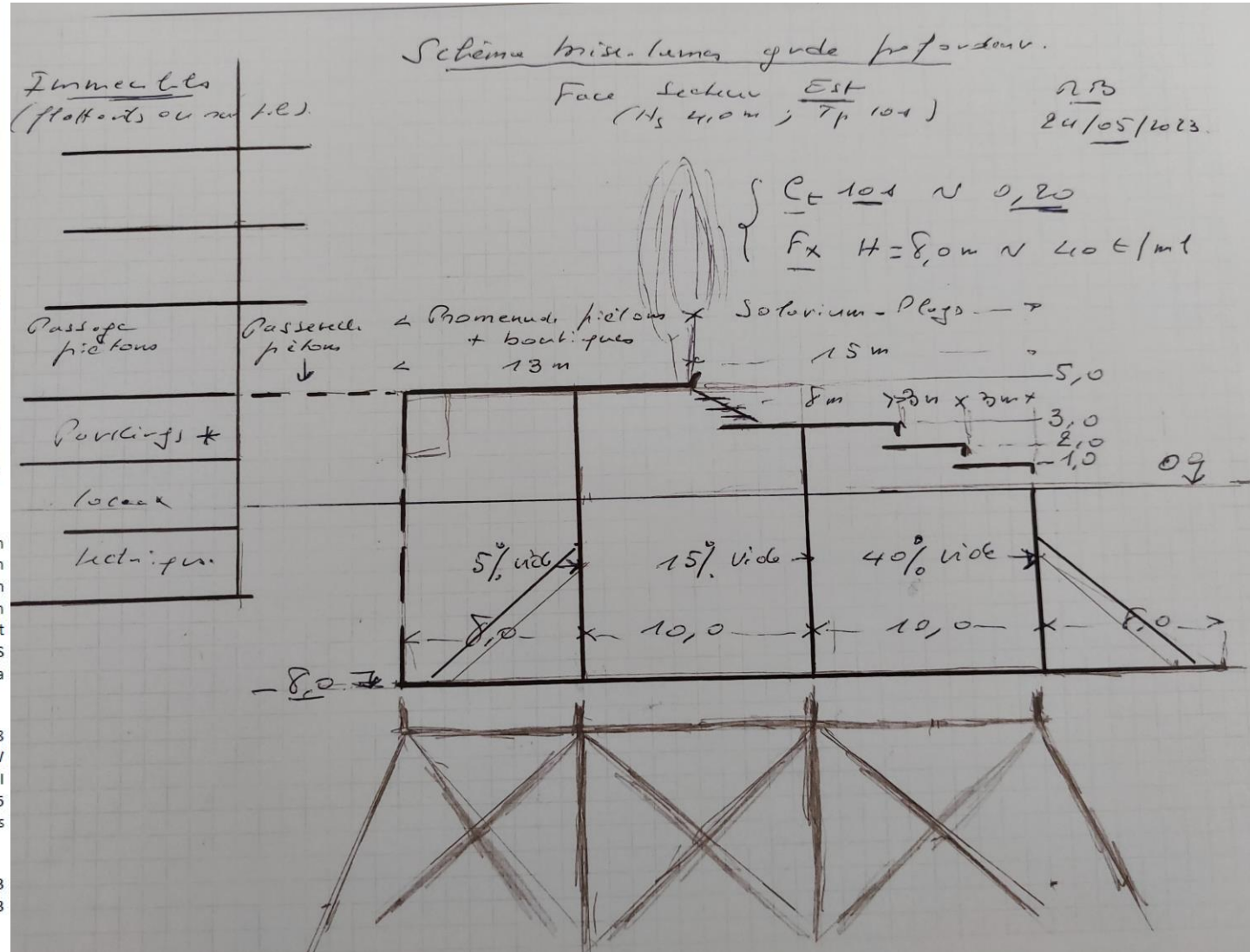
Longueur hors tout 35,00 m
 Largeur hors membres 11,50 m
 Creux 4,40 m
 Tirant d'eau maxi 5,50 m
 Déplacement 870 t
 Jauge brute 477 UMS
 Classe BV I 3/3 - E. AUT * Hull * MACH Deep sea

PROPULSION ET AUXILIAIRES

Moteur principal 2 x DEUTZ SVB 8 M 628
 Puissance installée 3700 kW
 Propulsion 2 x Voith Schneider 32GII
 Groupe électrogène 2 x MWM type TD 226.6
 Vitesse 12,7 nœuds

CAPACITÉS

Gasoil 180 m3
 Eau douce 16 m3

LUTTE ANTI-INCENDIE ET ANTIPOLLUTION


Thank you for your attention

Thank you for your attention